

Conditions générales de vente

Applicable à partir du 01.05.2025. Ce document annule et remplace toute version antérieure.

Les présentes conditions générales de vente régiront seules tous les contrats de vente de nos produits, équipements et services (le(s) « **Produit(s)** »), quels qu'ils soient, sauf convention contraire, concluent avec nos clients professionnels, à savoir conformément à l'article liminaire du Code de la consommation, toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel, (le(s) « **Client(s)** ») ces-derniers adhérant expressément aux dites conditions et ne pouvant se prévaloir de leurs propres conditions générales d'achat. Le contrat de vente est conclu dès lors qu'il y a eu commande de la part du Client et exécution par la société WEIDMÜLLER SARL, ayant son siège social sis Immeuble Le Beloise 2 boulevard de l'Oise CS 31100 CERGY, 95095 Cergy Pontoise, immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro B 775 743 420 (« **nous** », « **WEIDMÜLLER** », ou le « **Vendeur** ») de cette commande, soit par acceptation expresse de celle-ci, soit par la livraison des Produits objet de la commande en cas de demande de livraison immédiate.

Prix

Nos prix s'entendent hors taxes, départ de nos magasins (hors frais de livraison), emballage non inclus (« **Prix** »).

Les Prix sont exprimés hors frais de livraison. Ces frais de livraison seront ajoutés au montant cumulé des produits commandés pour déterminer le montant total à payer par le Client. Nous nous réservons le droit de déterminer un montant de commande au-delà duquel les frais de livraison seront gratuits.

Les Prix sont également exprimés hors frais d'emballage qui sont toujours à la charge du Client. Les emballages ne sont pas repris par le Vendeur sauf stipulation contraire. Conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, nos Prix sont révisables en fonction des conditions économiques en vigueur au jour de la livraison et notamment, en cas de variation importante du coût des matières premières, dont nous ne pouvons assumer le risque.

La validité de nos offres/devis, sauf indication contraire, est limitée à un mois à dater de leur établissement. Pour le cas où le délai de livraison serait dépassé du fait du Client, le Prix sera révisable, même si l'offre/le devis stipulait un Prix ferme et définitif. Pour les fournitures additionnelles de Produits à une commande principale, les Prix et nouveaux délais seront discutés spécialement entre WEIDMÜLLER et le Client.

Montant minimum de commande hors frais de livraison et d'emballage : 130 € HT Pour les cas exceptionnels de commande inférieure à notre minimum de facturation, dont nous nous réservons le droit de modifier le montant, un forfait de 15 € HT sera systématiquement appliqué pour participation aux frais de gestion de petites commandes.

Règlement

Sauf stipulations contraires écrites conclues entre les parties, nos factures sont payables à 30 jours de leur date d'émission, même si l'exécution de la commande a donné lieu à réclamation ou litige. Toute contestation se rapportant à la facture devra nous être rapportée par écrit sous 48 h à compter de sa réception. Aucun escompte n'est accordé pour des règlements anticipés

Toute inexécution par le Client, totale ou partielle, de ses obligations de paiement ou tout retard dans le paiement, entraînera, sans préjudice de tous dommages et intérêts, le versement de l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros, conformément aux dispositions des articles L 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce. Une indemnité supplémentaire pourra être réclamée par WEIDMÜLLER, s'il apparaît, justificatifs à l'appui, que les frais de recouvrement engagés sont d'un montant supérieur.

Le taux des pénalités de retard est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Livraisons et transfert des risques

Sauf stipulations contraires écrites conclues entre les parties, le client prendra livraison dans nos magasins par un transporteur (la « **Livraison** »). Par conséquent, les risques de perte ou de détérioration des Produits ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner sont transférés au Client dès la prise en charge des Produits par le transporteur. Le Client s'engage à souscrire toute assurance nécessaire à la couverture des Produits contre tout risque, notamment incendie, vol ou dégât des eaux. Nos marchandises voyagent donc aux risques et périls du Client. Il incombe ainsi au Client de vérifier la quantité et l'intégrité des Produits, de leur emballage et de se retourner contre le transporteur, le cas échéant. Sauf instructions contraires, nos expéditions sont faites selon le mode le plus économique, et le moyen de transport est choisi par nos soins.

Les retards de livraison ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande ni modifier les obligations et conditions de paiement. Aucune pénalité de retard ne pourra être appliquée, même si ce retard provient du fait exclusif du Vendeur et s'il a causé au Client, justificatifs à l'appui, un préjudice réel et constaté contradictoirement.

En cas de difficulté particulière prévisible, le Vendeur pourra imposer des conditions spéciales de livraison (délais et modalités de livraison).

Si l'expédition est retardée pour une cause quelconque, indépendamment du fait et de la volonté du Vendeur, et à condition que ce dernier y consente, les Produits sont emmagasinés et manutentionnés si besoin, aux frais et risques du Client, le Vendeur déclinant toute responsabilité subséquente à cet égard. Le transfert de risques s'opère à partir du moment où la Livraison aurait dû intervenir, mais au plus tard au moment où nous vous informons du retard de l'expédition.

Contrôles à l'exportation

Les relations contractuelles avec nos Clients peuvent faire l'objet d'un contrôle à l'exportation. Dans le cas où l'expédition de Produits nécessite l'autorisation des autorités

de contrôle d'exportation, et dans l'hypothèse où le Vendeur ne reçoit pas cette autorisation conformément aux conditions convenues avec le Client, le Vendeur aura le droit de résilier la commande sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. Le Vendeur est également habilité à résilier la commande unilatéralement sans que sa responsabilité puisse être engagée, s'il reçoit de la part des autorités compétentes des informations contredisant les informations écrites du Client d'où il résulte que l'utilisation, la destination finale ou le lieu d'installation/montage des Produits ne seraient pas conformes aux stipulations de la commande.

Réclamation/ Retour

Les réclamations (hors contestation de facture prévue à l'article « Règlement ») des présentes) doivent être formulées par écrit auprès de notre service commercial au plus tard dans les 7 (sept) jours suivant la date de réception des Produits.

Aucun retour de Produits ne sera accepté par WEIDMÜLLER sans l'attribution préalable d'un numéro de retour par notre service commercial. Ce numéro de retour devra figurer de façon visible sur le colis retourné.

Nous ne prendrons en charge d'éventuels frais de dossier, de main d'œuvre et autres frais liés à la réclamation, que si notre contrôle qualité d'entrée confirme la réclamation du Client.

Sauf accord contraire conclu entre les parties, en cas de remboursement du montant de la commande nous appliquerons une minoration d'une valeur de 30 % du montant facturé notamment pour frais de contrôle, de réemballage, de restockage, de frais de gestion.

Les Produits doivent nous être retournés dans leur emballage d'origine en parfait état et la Livraison et l'emballage seront à la charge du Client.

Caractéristiques : les poids, encombrements, unités, vues figurant dans notre catalogue peuvent être modifiés sans préavis de notre part.

Unités d'emballage : les conditionnements standards sont à respecter.

Garantie contractuelle et limitation de responsabilité

Garantie contractuelle

Conditions de mise en œuvre de la garantie

Sous réserve de l'accomplissement de l'ensemble des obligations contractuelles du client, les produits WEIDMÜLLER bénéficieront d'une garantie contractuelle, dans les conditions définies ci-après, à l'exclusion de toute autre garantie contractuelle de quelque nature que ce soit, implicite ou autre.

La garantie de WEIDMÜLLER s'applique aux seuls produits WEIDMÜLLER contre les défauts de matière et vice de fabrication dans un délai de 12 mois à compter de leur Livraison dans les conditions définies ci-après. La garantie ainsi octroyée consiste pour WEIDMÜLLER à remédier aux défauts de ces produits. WEIDMÜLLER est libre de choisir les moyens adéquats pour satisfaire à cette obligation : réparations, modifications ou remplacements.

Dès constatation des défauts imputés aux produits WEIDMÜLLER, le Client doit nous en informer immédiatement par notification écrite accompagnée de tous justificatifs quant à la réalité des défauts. Le Client facilite autant que possible la constatation de ces défauts par WEIDMÜLLER afin que nous puissions, le cas échéant, y apporter une solution. Sauf accord exprès de WEIDMÜLLER, le Client doit en outre s'abstenir d'effectuer lui-même ou de faire effectuer par un tiers la réparation ou le remplacement des pièces défectueuses.

Limites et exclusions de la garantie contractuelle

La garantie ne couvre pas les éventuels coûts induits par la mise en œuvre de la garantie. Sont notamment exclus du domaine d'application de la garantie les frais de transports des produits, les coûts de main-d'œuvre, les frais de déplacement ou de stockage.

Sauf stipulation contraire, WEIDMÜLLER ne donne aucune garantie quant à l'interopérabilité de ses Produits avec des systèmes particuliers ni quant à leur adéquation à des utilisations spécifiques. La clause de garantie ne s'applique pas en cas d'usure anormale suite à une utilisation défectueuse ou négligente, une sollicitation excessive, de moyens d'exploitation inappropriés ou de causes extérieures. La garantie ainsi octroyée par WEIDMÜLLER est strictement limitée à ce qui précède et est notamment exclusive de toute indemnisation de quelque préjudice que ce soit, qu'il soit direct ou indirect.

Cette garantie ne se substitue à aucune obligation légale impérative de WEIDMÜLLER (notamment garantie de conformité et garantie légale des vices cachés), que le client pourra bien sûr toujours faire valoir.

Limitation de responsabilité

De façon générale, sauf dol ou faute lourde, la responsabilité de WEIDMÜLLER, engagée sur quelque fondement juridique que ce soit, est limitée aux dommages prévisibles à la date de conclusion du contrat, et l'indemnisation de tout dommage immatériel et/ou indirect (tel que notamment mais non exclusivement perte d'exploitation, atteinte à l'image de marque...) est exclue. Si WEIDMÜLLER, nonobstant ce qui précède, est tenu responsable de dommages, sa responsabilité se limitera alors, toute cause et tout dommage confondu(e), à 20 % du montant encaissé par WEIDMÜLLER auprès du Client au cours des 12 derniers mois du contrat, sans toutefois pouvoir excéder 1000 000,00 €, par sinistre et par année. En cas d'évènement dommageable, le Client s'engage à limiter autant que possible les conséquences dudit événement sur les Produits.

Réparations

Sauf stipulation expresse contraire, les opérations de réparations ne donnent lieu à aucune prise en garantie autre que celle au titre de la bonne exécution desdites opérations.

Prescription et forclusion

En application des articles 2254 du Code civil, les actions entre les parties se prescrivent dans un délai d'un an.

Réserve de propriété

Les Produits restent, et de convention expresse, notre propriété jusqu'à leur complet paiement. Le Client s'engage à identifier en permanence les Produits comme étant la propriété de WEIDMÜLLER et à ne pas les donner en gage ou de les grever de

tout autre type de sûreté au bénéfice de tiers.

La revente des Produits ne peut se faire par notre Client que dans le cadre normal de l'exercice de son commerce.

En cas de non-paiement aux échéances convenues, et de convention expresse, WEIDMÜLLER – jusqu'à concurrence de sa propre créance – sera automatiquement subrogée dans les droits de son Client sur les créances nées de cette revente.

Ladite subrogation restera de droit et automatique, que les Produits soient revendus en l'état ou transformés, ou qu'ils aient fait l'objet d'adjonction de matériaux ou de prestations quelconques, que la revente ait été effectuée au bénéfice d'un ou plusieurs acquéreurs.

En outre, nous nous réservons de plein droit, en cas de non-paiement :

- a) d'interdire au Client défaillant de disposer des Produits.
- b) de récupérer notre propriété, soumise à la présente réserve de propriété, sans que notre responsabilité puisse être engagée vis-à-vis du tiers entre les mains duquel les Produits pourraient éventuellement être trouvés.
- c) d'informer les sous-acquéreurs des Produits de la subrogation dont WEIDMÜLLER est bénéficiaire, et de procéder directement auprès de ceux-ci à l'encaissement du Prix des Produits à concurrence de sa créance.

Le Client s'engage expressément à prévenir WEIDMÜLLER sans délai de toute saisie ou action d'un tiers, risquant de compromettre son droit de propriété réservée. Toute violation par le Client de l'une de ses obligations, et notamment au titre du présent article, rend immédiatement exigible toute somme due à WEIDMÜLLER.

Propriété industrielle et intellectuelle

WEIDMÜLLER conserve intégralement l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de ses projets, études et documents de toute nature, qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation. En cas de communication écrite, ils doivent lui être restitués à première demande.

Environnement

WEIDMÜLLER fait de la protection de notre environnement une priorité de son développement. Dans ce cadre, WEIDMÜLLER veille au bon traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques qu'elle émet en adhérant à ecosystem. Le numéro d'identifiant unique qui lui a été délivrée par ecosystem (DEEE) est le 45000209.

Attribution de juridiction et loi applicable

Toutes les contestations opposant WEIDMÜLLER à un cocontractant français, de quelque nature qu'elles soient, seront tranchées, sauf compétence d'ordre public, par le Tribunal de commerce de Pontoise et ce, même en cas d'appel en garantie ou en cas d'une pluralité de défendeurs, peu importe les clauses contraires éventuellement prévues sur les documents commerciaux de nos cocontractants.

Tout litige concernant les relations de WEIDMÜLLER avec ses Clients étrangers sera définitivement réglé suivant le Règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale par un ou plusieurs arbitres nommé(s) conformément audit règlement. Le siège de l'arbitrage est Paris, la langue de la procédure d'arbitrage sera le Français.

Les droits et obligations de WEIDMÜLLER et ses Clients sont régies par la loi française, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale.